

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 20 juin 2025**

**Nombre de délégués en exercice : 48**

**Nombre de délégués présents : 18**

**Nombre de votants : 26**

**Nombre de voix : 103**

**Présents titulaires ( 15 ) :**

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

**Présents suppléants ( 3 ) :**

Monsieur Matthieu ALIX pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Christine SEGUINEAU pour la région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Guillaume GARRIGUES pour Bordeaux Métropole

**Pouvoirs ( 8 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT à Madame Sylvie AUBERT  
Monsieur BAUDIN Claude à Monsieur Bertrand AYRAL  
Monsieur CAPERAN Michel à Monsieur Nicolas PATRIARCHE  
Madame Frédérique CHARPENEL à Monsieur Alain DUBOURDIEU  
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Madame Line MEODE à Monsieur Bertrand AYRAL  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

**Absents Excusés ( 33 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2025**

**DELIBERATION 2025\_024 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération 2025\_011 du Comité Syndical du 25 mars 2024 relative à l'affectation des résultats 2025 modifiée par la délibération 2025-023 du 23 juin 2025

**Vu** la délibération 2025\_012 du Comité Syndical du 25 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025,

**Constatant** que le Compte Financier Unique 2024 de Nouvelle-Aquitaine Mobilités fait apparaître :

un excédent d'investissement cumulé de :	+ 3 197 000,04 €
un déficit des restes à réaliser de :	- 139 085,44 €
Soit un excédent de financement de :	+ 3 057 914,60 €

**Le résultat d'investissement reporté (001) est de 3 197 000,04 €**

**Considérant** que l'affectation du résultat au compte 001 augmente les recettes de la section d'investissement de 139 085,44€ et compte tenu des ajustements en dépense d'investissement, il est proposé d'équilibrer la section d'investissement comme suit :

En dépenses :

- Ouverture de crédit au compte 275 "Dépôts et cautionnement" pour 39 908,00€ afin de mandater le dépôt des bureaux du 5ième étage à BNP Paribas.
- Ouverture de crédit au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour 99 177,44€ ;

Investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
27	275	39 908,00	001		139 085,44
21	2188	99 177,44			
<b>Total</b>		139 085,44	<b>Total</b>		139 085,44

et la section de fonctionnement comme suit :

En dépenses :

- Ouverture de crédit au compte 6068 "autres fournitures" pour 22 500,00€ afin de mandater l'achat des cartes en fonctionnement
- Ouverture de crédit au compte 6132 "loyers" pour 1 000,00€ correspondant au loyer de juillet à décembre 2025 pour les locaux de Poitiers.

En recettes :

- Ouverture de crédit au compte 74751 "Participations groupement" à la suite de l'adhésion de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (13 500), Haute Corrèze communauté (5 000)
- Ouverture de crédit au compte 74751 "Participations groupement" à la suite de la régularisation de 4 000€ de la convention plateforme billettique de Limoges Métropole
- Ouverture de crédit au compte 7472 "Participations Région" à la suite de la régularisation de 32 363€ de la convention Exploitation et Maintenance plateforme billettique - Région nouvelle aquitaine

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
O11	6068	53 863,00	74	74751	18 500,00
	6132	1 000,00		74751	4 000,00
				7472	32 363,00
<b>Total</b>		<b>54 863,00</b>	<b>Total</b>		<b>54 863,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

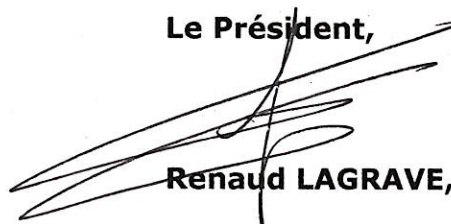
- **D'adopter la Décision Modificative n°1/2025 ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Secrétaire de Séance,**

  
**Claude MELLIER**

**Le Président,**

  
**Renaud LAGRAVE,**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **30/06/2025** et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le **01/07/2025**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)